

**Ministry of Economic Development,
Job Creation and Trade**

Office of the Minister

18th Floor
777 Bay Street
Toronto, ON M7A 1S5
Tel.: 416-326-8475

**Ministère du Développement économique,
de la Création d'emplois et du Commerce**

Bureau du ministre

18^e étage
777, rue Bay
Toronto, ON M7A 1S5
Tél.: 416-326-8475



Le 29 septembre 2022

Monsieur Daniel Nowlan, président
Croissance Ontario
2401-700, rue Bay
Toronto (Ontario) M5G 1Z6
djnowlan@gmail.com

Monsieur,

Alors que vous commencez à planifier l'exercice 2023-2024, je suis heureux de vous écrire, en votre qualité de président de Croissance Ontario, pour vous présenter notre orientation et nos attentes à l'égard de votre organisme pour la prochaine année. Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, la présente lettre expose nos attentes concernant Croissance Ontario pour l'exercice 2023-2024.

Les organismes ontariens régis par un conseil d'administration sont des partenaires essentiels à la prestation de services de haute qualité aux citoyens de l'Ontario. Le travail que vous et vos collègues membres du conseil entreprenez pour établir les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de Croissance Ontario permet de soutenir l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et de mettre en œuvre les politiques de la province en matière de capital-risque. Il est important que cette orientation soit conforme aux priorités du gouvernement, au mandat de votre organisme, aux politiques et directives clés et à nos orientations, le cas échéant. Nous vous remercions de votre volonté de servir.

En tant que membres du gouvernement de l'Ontario, les organismes doivent agir dans l'intérêt supérieur des Ontariens en étant efficaces et efficaces et en procurant de la valeur aux contribuables.

Les priorités pour 2023-2024 sont les suivantes :

1. Gestion de la compétitivité, de la durabilité et des dépenses :

- Fonctionner dans les limites des fonds versés à votre organisme et dans le cadre du budget approuvé par le conseil d'administration.
- Déterminer et rechercher les possibilités d'investissements à potentiel élevé, adopter des pratiques novatrices et améliorer la viabilité des programmes.

- Se conformer aux orientations applicables en matière de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des contrats pour les achats prévus et en cours, les pratiques comptables et les mesures provisoires en matière d'immobilier pour les bureaux de l'organisme.
- Atteindre les résultats de référence concernant les stratégies et les directives en matière de rémunération.

2. Transparence et responsabilisation :

- Se conformer aux directives et politiques gouvernementales applicables, et veiller à la transparence et à la responsabilisation dans les rapports.
- Respecter les normes et pratiques comptables, et répondre aux conclusions des vérifications, le cas échéant.
- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le rôle du conseil dans la gouvernance et l'obligation de rendre des comptes de l'organisme.

3. Gestion du risque :

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace visant à déterminer, à évaluer et à atténuer les risques pour l'organisme, notamment en ce qui concerne les répercussions de la COVID-19 et tout risque d'urgence future.

4. Gestion de la main-d'œuvre :

- Optimiser votre capacité organisationnelle à soutenir la meilleure prestation de services publics possible, notamment en redéployant les ressources vers les domaines prioritaires, le cas échéant.
- Soutenir la mise en œuvre de l'Initiative pour les emplois dans les collectivités en relevant les possibilités d'installation ou de déplacement d'organismes nouveaux ou existants dans des collectivités à moindre coût.

5. Diversité et inclusion :

- Mettre au point et encourager des initiatives en matière de diversité et d'inclusion en favorisant un lieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
- Adopter une démarche de mobilisation pour l'inclusion afin que toutes les voix soient entendues pour éclairer les politiques et la prise de décisions.

6. Collecte de données :

- Améliorer la manière dont l'organisme utilise les données dans la prise de décisions, l'échange de renseignements et la production de rapports pour éclairer les rapports fondés sur les résultats et améliorer la prestation de services.

- Accroître le partage des données avec Approvisionnement Ontario, le cas échéant, en ce qui concerne les dépenses et la planification des achats, les ententes contractuelles et les relations avec les fournisseurs, afin d'appuyer la prise de décisions fondées sur des données.
- Favoriser la transparence et la confidentialité exigées pour le travail et l'échange de données avec le ministère, s'il y a lieu.

7. Prestation numérique et service à la clientèle :

- Utilisation d'une gamme d'approches ou d'outils variés pour s'assurer que la prestation de services et les normes de service sont respectées dans toutes les situations, y compris les méthodes qui ont évolué depuis la COVID-19.

En plus de ces priorités à l'échelle du gouvernement, nous nous attendons à ce qu'au cours de l'exercice 2023-2024, Croissance Ontario se concentre sur les éléments suivants :

1. Gérer le portefeuille d'investissements et les activités commerciales de Croissance Ontario d'une manière prudente et rentable en utilisant les revenus autogénérés pour couvrir ses opérations.
2. Soutenir le développement de l'écosystème de capital-risque de l'Ontario et investir stratégiquement dans des fonds de capital-risque tout en maintenant le taux élevé de rendements positifs nets de Croissance Ontario dans la province.
3. S'assurer que les investissements du fonds Capital-risque Ontario et du fonds Capital-risque Ontario II respectent le cadre d'investissement qui garantit que les investissements correspondent aux priorités actuelles du gouvernement, notamment en ce qui concerne la commercialisation et la conservation de la propriété intellectuelle en Ontario et le soutien aux fonds de capital-risque axés sur la croissance qui sont essentiels pour permettre aux entreprises ontariennes d'atteindre une renommée internationale.
4. Travailler avec Investissements Ontario pour harmoniser les efforts d'attraction des investissements afin de soutenir la croissance des entreprises locales.

Grâce à ces mesures, nous pouvons continuer à nous assurer que Croissance Ontario contribue à la viabilité à long terme du secteur du capital-risque en Ontario, ce qui, en retour, aidera à renforcer l'économie de l'Ontario et à créer des emplois dans les secteurs économiques clés de la province.

Nous vous remercions, vous ainsi que vos collègues du conseil d'administration, pour votre soutien continu et vos précieux apports. Nous serions heureux de discuter de ces priorités lors de notre prochaine rencontre, et nous attendons avec impatience de savoir comment elles seront prises en compte dans le prochain plan d'affaires de l'organisme et dans ses activités courantes.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec Anne Bermonte, sous-ministre adjointe de la Division de l'innovation, de l'expansion et du développement économique régional, au 416 206-2949.

Sincères salutations,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Fedeli', with a long horizontal stroke extending to the right.

Victor Fedeli
Ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce